

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°24

ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

ROLLE, LE 11 AOÛT 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à adopter le projet d'arrêté d'imposition que soumet à votre approbation la Municipalité pour l'année 2023.

1 PRÉAMBULE

L'actuel arrêté d'imposition échoit au 31 décembre 2022. Ce préavis a pour objectif de valider le prochain arrêté, dont les effets se déploieront dès le 1er janvier 2023.

Lors de sa rédaction, des éléments importants pour l'établissement du budget de fonctionnement de l'exercice 2023 restent incertains, notamment en termes de charges péréquatives et de prévision des recettes fiscales. Ainsi, l'appréciation de la situation financière est fondée sur les résultats actuels (cf. chapitre 4).

Grâce à la marge d'autofinancement positive générée ces dernières années, la Municipalité propose de reconduire en 2023 le barème d'imposition voté par le Conseil communal pour 2022, à savoir un taux de 59.5 %.

2 BASES LEGALES

Conformément à l'article 33 de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LCom), l'arrêté d'imposition, dont la durée ne peut excéder cinq ans, doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adopté par le Conseil communal. Pour cette année, l'arrêté d'imposition doit être transmis au Canton d'ici le **vendredi 28 octobre 2022**.

L'article 6 LCom précise que l'impôt communal se perçoit en pourcent de l'impôt cantonal de base. Celui-ci doit être le même pour :

- l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

3 SITUATION ECONOMIQUE

Selon les prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération¹ datées du 15 juin 2022, la levée des mesures sanitaires a entraîné une reprise de l'économie intérieure et elle devrait se poursuivre sur le court terme. Toutefois à moyen terme, les effets de la guerre en Ukraine pourraient se révéler plus marqués que prévu.

Dans ce contexte, le Groupe d'experts a révisé sa prévision de croissance pour la Suisse à 2,6 % pour 2022 (prévision de mars : 2,8 %) et 1.9 % pour l'année 2023. Il revoit également sa prévision relative à l'inflation à 2,5 % pour 2022 (prévision de mars : 1,9 %) et 1.4 % en 2023, avec les effets négatifs induits sur la consommation privée.

Du côté des entreprises, les investissements devraient stagner au vu des difficultés d'approvisionnement et de l'évolution des prix. Le taux de chômage, en moyenne annuelle, devrait s'établir quant à lui à 2.0 % en 2023.

De plus, l'Administration Cantonale des Impôts nous a informé d'entrées fiscales plus élevées en 2023 qu'en 2022, ce qui devrait permettre à la Commune d'absorber une partie du coût de l'inflation.

4 SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Les comptes 2021 ont bouclé avec une légère perte de CHF 365'788 au lieu du déficit de CHF 8'191'297 prévu au budget après amendements. Ce résultat a été rendu possible notamment par une participation à la péréquation significativement inférieure aux prévisions du Canton. Ce dernier a justifié cette réduction de charges par un total élevé d'impôts conjoncturels encaissés, toutes communes confondues, dont la moitié environ est utilisée pour le financement de la cohésion sociale, ainsi que par sa participation supplémentaire en faveur des communes de CHF 25 millions et une très faible augmentation de la facture sociale en 2021, contrairement aux prévisions. A cet effet, s'est ajouté des dépenses prévues et non engagées sur l'année 2021, ces points ont permis d'améliorer le résultat final de la Commune.

¹ Confédération suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO



En outre, malgré le fait que la Commune n'a pas atteint le plafond de l'effort cette année, elle a pu conserver 35.51 % des entrées fiscales totales en 2021, soit un montant de CHF 14'949'218 (supérieur aux prévisions qui étaient de 32.35 % et CHF 11'149'700)².

Par ailleurs, la marge d'autofinancement³ positive générée ces dernières années, cumulée à des investissements inférieurs aux attentes, ont permis de réduire l'endettement de la Commune⁴ en 2020 et 2021.

Même si les comptes 2021 ont bouclé sur un résultat proche de l'équilibre, des incertitudes majeures planent à terme sur l'évolution des finances communales (refonte de la péréquation directe et indirecte, évolution des recettes fiscales ou encore évolution de la situation politique et ses conséquences sur l'inflation et taux d'intérêts financiers).

Néanmoins, la Municipalité a décidé de conserver le taux de 59.5 % et de recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour financer la part qui ne serait pas couverte par les revenus fiscaux et ceci, afin de ne pas alourdir les charges des ménages et entreprises Rollois pour l'année à venir.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

- Adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5 %, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Approuvé par la Municipalité en séance du 15 août 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission : selon calendrier

Municipal(e) délégué(e) : Mme la Syndique Monique Choulat Pugnale

² Voir annexe 1 : Charges péréquatives et entrées fiscales

³ Voir annexe 2 : Evolution de la marge d'autofinancement

⁴ Voir annexe 3 : Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant



Annexes :

- Charges péréquatives et entrées fiscales (1)
- Marge d'autofinancement (2)
- Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant (3) ;
- Arrêté d'imposition pour l'année 2023 (4).



Annexe 1 : Charges péréquatives et entrées fiscales

Libellé	C2017 (T59.5)	C2018 (T59.5)	C2019 (T59.5)	C2020 (T59.5)	C2021 (T59.5)	B2021 (T59.5)	B2022 (T59.5)
Total charges péréquatives	36'224'415	27'965'454	36'046'075	97'168'947	27'151'076	23'316'000	30'506'000
Total impôts	51'146'865	41'482'219	48'883'442	117'998'486	42'100'294	34'465'700	42'117'000
Solde à disposition de la Commune en %	29.18%	32.58%	26.26%	17.65%	35.51%	32.35%	27.57%
Solde à disposition de la Commune en CHF	14'922'450	13'516'765	12'837'367	20'829'539	14'949'218	11'149'700	11'611'000
Revenus fiscaux par catégorie							
Taux d'imposition	59.5	59.5	59.5	59.5	59.5	59.5	59.5
Taux impôt foncier	1 ‰	1 ‰	1 ‰	1 ‰	1 ‰	1 ‰	1 ‰
Population	6225	6246	6245	6259	6291	6300	6400
Catégories	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	B2021	B2022
Personnes physiques	19'715'886	17'572'219	18'089'843	19'617'200	20'276'237	18'076'000	19'622'000
Personnes morales	27'727'431	19'790'056	25'700'590	94'171'830	16'189'055	12'596'000	18'340'000
Impôt foncier	1'700'525	1'751'677	1'789'083	1'845'517	1'864'181	1'800'000	1'850'000
Impôts divers	2'003'023	2'368'267	3'303'926	2'363'939	3'770'822	1'993'700	2'305'000
Total des impôts	51'146'865	41'482'219	48'883'442	117'998'486	42'100'294	34'465'700	42'117'000
Valeur du point des impôts influencés par le taux	824'078	653'675	762'445	1'938'336	638'129	542'134	664'067
Point d'impôt par habitant	132.38	104.65	122.09	309.69	101.44	86.05	103.76
Total des charges péréquatives	36'224'415	27'965'454	36'046'075	97'168'947	27'151'076	23'316'000	30'506'000

Annexe 2 : Evolution de la marge d'autofinancement

Marge d'autofinancement	C2015	C2016	C2017	C2018	C2019	C2020	C2021	Totaux
Résultat (pertes)/profits	2'851'323	1'768'587	-742'014	-2'143'971	-2'885'523	4'263'936	-365'788	2'746'550
Amortissements	2'079'084	2'972'333	2'889'442	5'743'664	2'846'886	2'936'082	3'130'601	22'598'093
Attribution et prélèvement aux financements spéciaux / Défalcation débiteurs	1'225'310	1'137'769	(792'296)	(2'660'788)	2'336'638	673'097	850'035	2'769'765
Marge d'autofinancement	6'155'718	5'878'688	1'355'132	938'905	2'298'002	7'873'115	3'614'848	28'114'408



Annexe 3 : Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant

Evolution des emprunts et taux d'endettement par habitant					
Au ...	Emprunts (sans les associations intercommunales)	Investissement annuel du patrimoine administratif et financier	Total des investissements au bilan	Population	Dette communale par habitant (sans associations intercommunales)
31.12.2003	24'130'000	3'549'319	32'494'150	4365	5'528
31.12.2004	22'430'000	1'682'978	30'250'189	4447	5'044
31.12.2005	23'899'000	7'282'624	31'740'116	4591	5'206
31.12.2006	19'584'000	3'522'870	28'992'590	4811	4'071
31.12.2007	12'769'000	3'615'654	19'481'583	4990	2'559
31.12.2008	10'609'000	3'771'067	19'281'387	5369	1'976
31.12.2009	5'449'000	3'444'526	19'409'298	5577	977
31.12.2010	5'320'000	1'945'867	18'676'308	5751	925
31.12.2011	5'260'000	2'422'851	21'366'717	5822	903
31.12.2012	11'195'000	10'808'320	31'832'813	5847	1'915
31.12.2013	18'090'000	8'851'618	38'116'993	5896	3'068
31.12.2014	33'985'000	14'960'125	49'657'839	5900	5'760
31.12.2015	23'680'000	-3'918'671	43'872'290	6047	3'916
31.12.2016	19'375'000	5'822'031	45'949'819	6142	3'155
31.12.2017	30'260'000	6'857'089	51'624'271	6225	4'861
31.12.2018	40'680'000	3'953'837	50'051'982	6246	6'513
31.12.2019	41'400'000	955'166	48'464'336	6245	6'629
31.12.2020	37'120'000	660'364	46'430'338	6259	5'931
31.12.2021	36'840'000	912'589	44'490'817	6291	5'856

